



CONSEIL
DE QUARTIER

DE SAINT-LOUIS

RAPPORT ANNUEL 2020

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P. Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

14 AVRIL 2021

Table des matières

1	MOT DU PRÉSIDENT	3
2	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	4
	2.1 Description générale d'un conseil de quartier	4
	2.2 Le Conseil de quartier de Saint-Louis	4
	2.3 Le rôle du conseil de quartier.....	4
	2.4 Le conseil d'administration.....	4
	2.5 Membres du conseil d'arrondissement.....	5
	2.6 Conseiller en consultations publiques	5
	2.7 Limites du quartier	5
3	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	7
	3.1 Assemblées et réunions	7
4	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES.....	8
5	DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION	9
6	ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER.....	10
	6.1 Mémoire concernant le projet de tramway	10
	6.2 Mémoire concernant le projet de <i>Stratégie de sécurité routière 2020-2024</i>	10
	6.3 Projet pour la promotion de la sécurité routière	10
	6.4 Avis concernant le projet de <i>Politique de participation publique</i>	10
	6.5 Mobilité active	11
	6.6 Viabilité hivernale.....	11
	6.7 Appui et suivi de demandes des citoyens	11
	6.8 Protection de la canopée.....	12
7	ÉTATS FINANCIERS	13

1 MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a un rôle privilégié de porte-parole des citoyens auprès de la Ville de Québec en ce qui a trait à tout sujet qui concerne leur quartier. Il a une fois de plus pleinement joué son rôle durant l'année 2020. Vous prendrez connaissance dans les pages suivantes des décisions et initiatives de son conseil d'administration. Il m'importe d'abord de rappeler le dévouement et le sens des responsabilités des membres du conseil d'administration, la participation assidue aux assemblées de Mme Émilie Villeneuve, conseillère municipale du district Sillery–Saint-Louis, ainsi que le soutien constant du Service de l'interaction citoyenne.

Les répercussions de la densification du milieu bâti, à petite et grande échelle, ainsi que les travaux majeurs aux infrastructures municipales demeurent les principaux centres d'intérêt du conseil de quartier. Outre la volonté d'en empêcher les répercussions négatives, les projets immobiliers devraient représenter autant d'opportunités de créer des milieux attrayants pour leurs occupants ainsi que pour les résidents des milieux où ils s'insèrent. À cet égard, le conseil de quartier trouve prioritaire d'accroître la sécurité de tous les usagers des rues et boulevards du quartier avec emphase sur la sécurité des déplacements effectués selon les modes alternatifs à l'automobile. Il y a aussi nécessité d'offrir un service de transport collectif capable de provoquer un transfert modal. Il importe de savoir qu'en plus de favoriser l'accroissement de la circulation automobile dans nos rues résidentielles, l'augmentation de la capacité du réseau routier à prendre en charge la croissance du nombre d'automobiles est une solution toujours partielle et temporaire à la congestion et au débordement du trafic de transit dans nos rues résidentielles. Enfin, le conseil de quartier préconise auprès de la Ville et des promoteurs privés de mener un dialogue précoce avec les citoyens lors de l'élaboration de leurs projets.

Le conseil de quartier maintiendra son cap en 2021. Le projet de réseau structurant de transport en commun et la mise en œuvre de la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024* et de la *Politique de participation publique* adoptées par la Ville seront donc parmi ses priorités. Il portera également attention aux projets de développements immobiliers et d'infrastructures, tel le développement éventuel du site de l'église Saint-Louis-de-France. Il continuera également à promouvoir la protection du boisé de Rochebelle. Enfin, sa priorité demeurera de prendre en considération tous les commentaires et demandes que ses concitoyens lui communiquent.

Je vous invite chaleureusement à l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de Saint-Louis. En plus d'y faire part de vos attentes et préoccupations, ce sera l'occasion de poser votre candidature pour faire partie de son conseil d'administration.

Le président,

Pierre Pelletier

2 PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé par la Ville de Québec. Ses membres sont les personnes majeures qui résident dans le quartier ainsi que les représentants des établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires qui s'y trouvent.

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2 LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a été constitué à la demande de la population et créé en mars 2007. Ceci faisait suite à une requête signée en 2006 par plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce. Son territoire regroupe une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.7).

2.3 LE RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Donner avis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement, à leur demande ou de sa propre initiative, sur toute matière concernant le quartier ;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.4 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration. Celui-ci est composé de huit administrateurs élus par les membres parmi les résidents du quartier, dont quatre postes sont réservés aux femmes et quatre sont réservés aux hommes. De plus, le conseil d'administration peut comporter jusqu'à trois administrateurs cooptés, c'est-à-dire nommés par les administrateurs élus. Au 31 décembre 2020, un poste d'administrateur élu et deux postes d'administrateurs cooptés étaient vacants.

Composition du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis	
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M. Yvon Bélanger	Trésorier
M. Arnaud Desbiens	Vice-président
M. Bernard Drouin	Administrateur
M ^{me} Carole Dussault	Administratrice
M ^{me} Amélie Lapointe	Secrétaire
M. Pierre Pelletier	Président
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur

2.5 MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

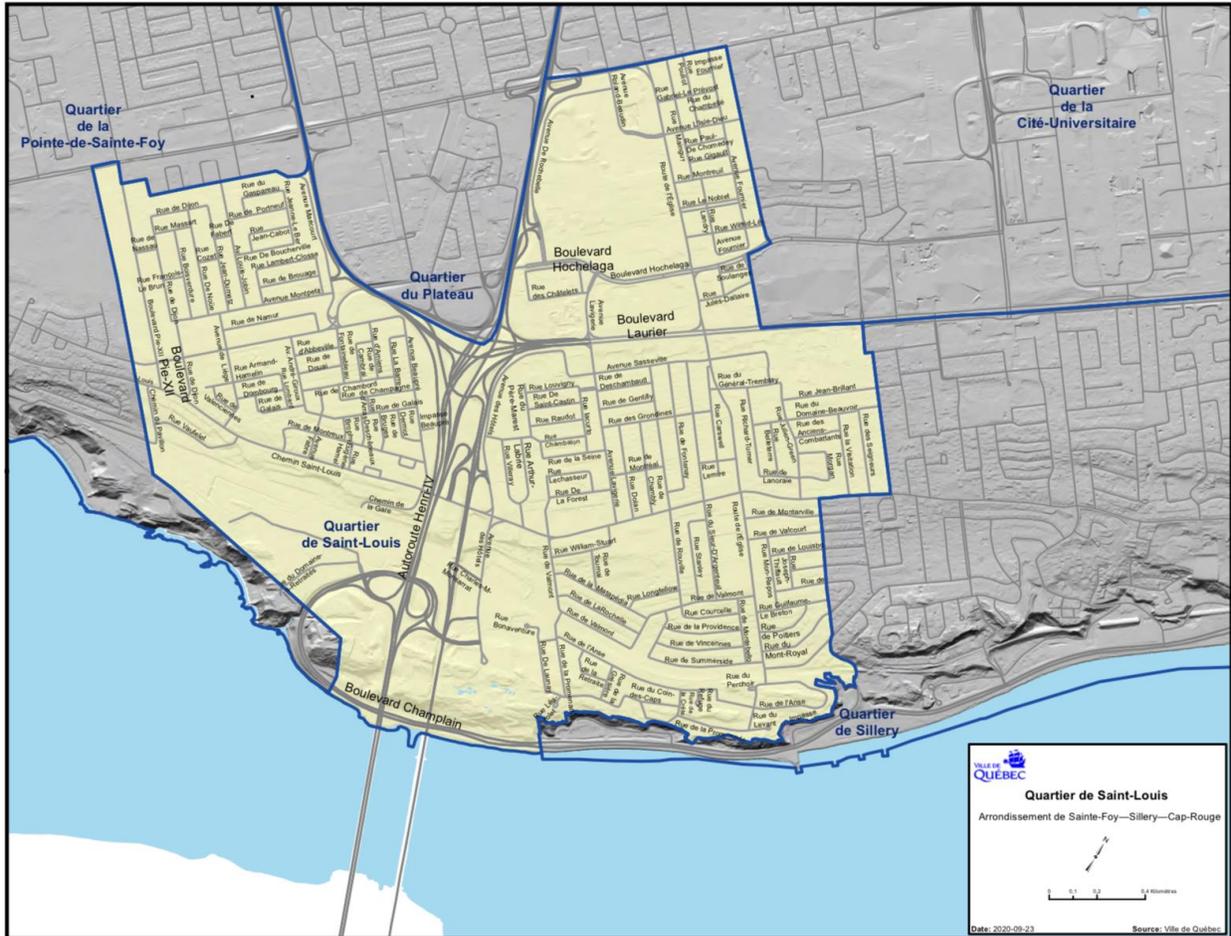
Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, dont fait partie le quartier de Saint-Louis, sont membres d'office du conseil d'administration, sans droit de vote. Il s'agit de M^{me} Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, de M^{me} Émilie Villeneuve, conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery et de M. Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau.

2.6 CONSEILLER EN CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le conseil de quartier a été assisté d'un conseiller en consultations publiques, M Dave Gagnon-Pelletier. Employé de la Ville, son rôle est de fournir le soutien requis au bon fonctionnement du conseil de quartier et de rapporter les décisions ou questions du conseil auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.7 LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte ci-dessous.



3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 ASSEMBLÉES ET RÉUNIONS

En 2020, le Conseil de quartier de Saint-Louis a tenu neuf (9) rencontres publiques (8 assemblées ordinaires du conseil d'administration et une assemblée générale). Les assemblées ordinaires ont eu lieu mensuellement de janvier à décembre, à 19 h, le deuxième mercredi du mois ; les rencontres ont fait relâche en juillet et août. En raison des mesures sanitaires, l'assemblée ordinaire prévue en mai a été annulée tandis que l'assemblée générale a eu lieu en octobre plutôt qu'en avril.

Toutes les assemblées ont été tenues en public et les citoyens présents y ont pris la parole pour s'adresser au conseil d'administration, incluant celles tenues en visioconférence pour respecter les consignes sanitaires. Aucun huis clos n'a été décrété.

Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que des questions et commentaires du public. Une fois adoptés, ils sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec. Les votes ont tous été pris par consensus ou à main levée. Aucun scrutin secret n'a été demandé.

Des membres du conseil d'administration ont aussi tenu des réunions de travail concernant différents dossiers pour proposer des solutions ou orientations au conseil de quartier.

Selon leurs champs d'intérêt, les membres du conseil d'administration ont également participé tout au cours de l'année à des présentations et ont émis des commentaires à la Ville en regard de divers dossiers d'actualité tels la politique de participation publique, le réseau structurant de transport en commun, la sécurité routière, la mobilité active, la politique de déneigement, etc.

4 REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes auprès des autorités de la Ville. Au cours de la dernière année, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées au cours des assemblées ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs champs d'intérêt et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés ne leur étaient pas connus. Le conseil d'administration du conseil de quartier a ainsi entendu et répondu aux préoccupations du public, dont certaines ont été directement transmises au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

5 DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION

Le conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a demandé, en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec, l'opinion du Conseil de quartier de Saint-Louis sur le projet de règlement R.C.A.3V.Q. 281. Celui-ci visait quatre zones. Les enjeux étaient, selon les zones : l'absence d'aire verte sur les terrains ; le nombre de logements autorisé supérieur au bâti existant ; le nombre d'étages ou la hauteur maximale autorisée en excédant du bâti existant ; les marges de recul non adaptées au milieu en cohérence avec le gabarit autorisé.

Considérant l'objet et la nature des modifications aux règles d'urbanisme contenues dans le projet de règlement ainsi que les explications et renseignements fournis par la Ville, aucune objection ou demande de modification n'a été proposée. Le conseil de quartier a néanmoins répété la nécessité que les citoyens soient informés des modifications proposées et de la manière dont ils pourront s'exprimer.

6 ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

6.1 MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE TRAMWAY

Le territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis fait partie du principal pôle de destination de tous les déplacements effectués dans l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec. Pour simultanément contrer les effets négatifs de la croissance du trafic automobile et améliorer la qualité du milieu, le conseil de quartier a présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) un mémoire dans lequel il appuie le projet de réseau structurant de transport en commun. Il a également recommandé des améliorations pour accroître l'attractivité du tramway et aussi favoriser davantage les déplacements alternatifs à l'automobile.

6.2 MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE *STRATÉGIE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2020-2024*

La croissance du nombre de déplacements automobiles, la circulation de transit, la vitesse des véhicules et le déficit de qualité de certaines infrastructures sont les principales sources de préoccupations dénoncées aux réunions du conseil de quartier. Le conseil a ainsi profité des consultations tenues par la Ville de Québec sur son projet de stratégie de sécurité routière pour faire des recommandations sur le sujet. Tout en saluant les actions proposées, dont l'abaissement des limites de vitesse dans les rues résidentielles, les investissements accrus pour la construction de trottoirs et le déneigement de tous les trottoirs, il a notamment recommandé de prévoir un mécanisme continu impliquant les citoyens pour déterminer les lieux à risques et élaborer des solutions. Il considère nécessaire d'investir en priorité dans les changements structuraux reliés à la configuration des rues pour sécuriser les déplacements actifs et diminuer la vitesse des véhicules automobiles. Il a aussi recommandé de prévoir un investissement additionnel pour corriger plus spécifiquement les problèmes de sécurité routière auxquels font face les secteurs faisant l'objet d'une densification importante.

6.3 PROJET POUR LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À la suite de l'invitation faite aux conseils de quartiers dans le cadre de la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024*, le Conseil de quartier de Saint-Louis a élaboré et déposé à la Ville un projet qu'il réalisera en 2021 pour promouvoir le respect des nouvelles limites de vitesse dans les rues résidentielles. Actuellement de 50 km/h, celles-ci seront de 30 km/h, 40 km/h ou demeureront inchangées selon les rues. Le conseil de quartier est admissible à une subvention annuelle de 3 000 \$ jusqu'en 2024

6.4 AVIS CONCERNANT LE PROJET DE *POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE*

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité d'adopter une politique de participation publique. Si son contenu satisfait aux exigences du décret adopté par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les règlements d'urbanisme ne sont plus susceptibles

d'approbation des citoyens par référendum. La Ville de Québec s'est prévalu de cette opportunité tout en choisissant que son contenu ne vienne pas satisfaire aux exigences du décret ministériel.

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a remis à la Ville un avis concernant son projet de *Politique de participation publique*. Il mentionne d'entrée de jeu que la participation des citoyens est essentielle à une administration municipale efficace, ce qui va bien au-delà d'une simple participation aux scrutins municipaux. Il constate avec satisfaction que le projet assujettit un plus grand nombre de décisions à un processus de participation publique. Le conseil a cependant formulé des recommandations pour notamment accroître la transparence, baliser davantage les mesures de participation publique et finalement inciter les concepteurs de projets privés à prendre eux-mêmes des mesures de participation publique.

6.5 MOBILITÉ ACTIVE

La promotion des déplacements alternatifs à l'automobile demeure une priorité pour le Conseil de quartier de Saint-Louis :

- Il a pris connaissance avec satisfaction du projet de piste cyclable sur le boulevard Hochelaga à l'est de la rue De Rochembelle et a demandé à la Ville l'échéancier prévu pour la réalisation de la portion de la piste à l'ouest de la rue De Rochembelle jusqu'au boulevard Pie-XII (résolution 20-01-03) ;
- Il a également demandé à la Ville d'ajouter aux travaux réalisés et à venir les installations pour faciliter et sécuriser l'accès au site du marché public et la circulation sur ce dernier par les piétons (résolution 20-05-05) ;
- Des membres du conseil d'administration ont pris soin de répondre à l'invitation faite par la Ville de déterminer les endroits les plus à risques dans le quartier pour circuler à pied ou à vélo. Cette invitation coïncide d'ailleurs avec une recommandation faite par le conseil de quartier.

6.6 VIABILITÉ HIVERNALE

Le conseil de quartier a participé aux discussions tenues par la Ville concernant le déneigement. Il a notamment préconisé l'ajout de trottoirs et le déneigement de ceux-ci. La *Politique de viabilité hivernale* adoptée durant l'automne prévoit en l'occurrence que tous les trottoirs qui ne sont pas déneigés le seront au plus tard en 2022-2023. Le conseil a entrepris des démarches pour que le trottoir de la rue Fournier soit déneigé au plus tôt. Des communications directes ont eu lieu avec le conseiller municipal du district et le directeur responsable.

6.7 APPUI ET SUIVI DE DEMANDES DES CITOYENS

RÉSOLUTION 20-05-04

Concernant l'éclairage des rues par des ampoules de type DEL, le conseil a demandé à la Ville de rendre disponibles les renseignements explicatifs sur le type d'éclairage et sur le processus de suivi pour procéder au remplacement des ampoules des luminaires de rues puis d'informer le conseil des

renseignements rendus disponibles. Le Conseil a été informé que la Ville utilisera des ampoules dont la température de la lumière sera de 3000K plutôt que 4000K. Les ampoules 4000K déjà installées dans les rues résidentielles seront retirées pour être réinstallées ailleurs, par exemple dans des secteurs industriels.

RÉSOLUTION 19-08-03

Le conseil de quartier a effectué un suivi auprès de la Ville d'une demande datant de 2019. Il a constaté avec satisfaction la construction d'un trottoir sur la rue Wilfrid-Légaré et que celui-ci est déneigé.

6.8 PROTECTION DE LA CANOPÉE

Le conseil de quartier a à cœur la protection de la canopée du quartier. La canopée dans le secteur central du quartier est une des plus faibles de la ville de Québec et est menacée de diminution. Par sa résolution 20-02-03, le conseil a de nouveau demandé à la Ville d'assurer la pérennité du boisé de Rochebelle en lui conférant rapidement un réel statut de protection à travers la réglementation municipale. Il a également offert de s'associer à l'École secondaire De Rochebelle pour élaborer un projet qui mobiliserait les étudiants dans l'élaboration de propositions pour la conservation du boisé.

7 ÉTATS FINANCIERS

En 2020, le Conseil a bénéficié d'un budget de 1 499,51 \$, dont une subvention de 737 \$ reçue de la Ville de Québec.

Le montant total des dépenses en 2020 est de 930,74 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat (860,00 \$), les frais bancaires (34,74 \$) et les frais administratifs (36,00 \$) relatifs à la mise à jour annuelle de l'inscription au Registraire des entreprises du Québec.

Une somme de 568,78 \$ n'a pas été utilisée en 2020 et est donc reportée à l'année financière 2021.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>AU 31 DÉC. 2020</u>	<u>AU 31 DÉC. 2019</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	568,78	735,42
Petite caisse	--	27,09
En circulation	--	--
 Actif net		
Actif net		
Non affecté	568,78	762,51

Au nom du Conseil de quartier de Saint-Louis :

Administrateur

Administrateur

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	<u>AU 31 DÉC. 2020</u>	<u>AU 31 DÉC. 2019</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions — Ville de Québec	737,00	1000,00
Fonctionnement	--	--
Autres	--	--
	<hr/>	<hr/>
	737,00	1000,00
Dépenses		
Fonctionnement	930,74	806,81
Représentation	--	--
	<hr/>	<hr/>
	930,74	806,81
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	(193,74)	193,19
Actif net non affecté au début de l'exercice	762,52	569,32
	<hr/>	<hr/>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	568,78	762,51

